# **Loiret** > Actualités

**SOCIAL** ■ Investissements pour la zone d'activités de Limère, aides publiques : la polémique s'invite à Ardon

# Hitachi « n'est redevable de rien »

Hitachi qui ferme à Ardon, c'est 169 emplois en moins dans le Loiret. Pourtant, le département avait misé gros pour attirer le géant nippon. Décryptage.

#### **ENQUETE**

Stéphanie Cachinero

l n'y a pas eu d'aides unectes, on ne peut pas demand'aides directes. On der à une entreprise de rembourser l'aménagement d'une zone d'activités (celle de Limère). Hitachi (qui supprime 169 emplois) n'est redevable de rien ». Pour le sénateur socialiste du Loiret, Jean-Pierre Sueur, il n'y a aucune ambiguïté possible. Même son de cloche du côté du président de l'AgglO, Charles-Éric Lemaignen. Comme pour enfoncer le clou, la direction d'Hitachi rappelle « que depuis son implantation à Ardon en 1991, l'entreprise n'a jamais reçu de financement public, que ce soit de la part des collectivités locales ou de l'État ».

Histoire d'en avoir le cœur net, les équipes d'Hugues Saury, président du conseil départemental, se sont plongées dans les

archives du Département afin de retrouver la délibération du 27 novembre 1990. Résultat? « Nous n'avons trouvé aucune aide directe fournie à Hitachi. »

Si tel est le cas, pourquoi ce document, accompagné d'une délibération du conseil municipal de la ville d'Orléans en date du 21 décembre 1990, était-il « exhibé » par les salariés en 2006 ? Y était écrit (d'après notre article du 11 mai 2006 relatant la fermeture du service de recherche du site ardonnais. mettant en péril une vingtaine d'emplois) que « le pari d'Hitachi est de démarrer l'activité de l'usine avec 170 salariés et d'en compter 500 deux ans plus tard ». Un effectif jamais atteint.

## « Des chèques en blanc » ont été signés

« Hitachi n'a pas tenu ses promesses. Ni aux salariés ni aux élus ni aux contribuables du Loiret qui avaient porté la main à la poche lors de l'implanta-



SOUVENIR. Hitachi avait promis de porter ses effectifs à 500, à Ardon, ce qui n'est jamais arrivé.

tion de l'usine à Ardon », s'indignaient alors les employés. Toujours en s'appuyant sur leurs dires, cet article indiquait que « 22 millions de francs environ 3,38 millions d'euros - (11 millions de frs du conseil général et 11 millions de la ville d'Orléans)\* ont bien été versés à la faveur d'Hita-

Michel Ricoud, conseiller municipal orléanais communiste, reprend d'ailleurs cette information sur son blog et s'interroge: quelles dispositions seront prises « afin qu'Hitachi rembourse? I'ai l'impression que nous revivons les affaires Scott Paper (voir encadré ci-dessous) et Gemalto. À quand une loi interdisant les licenciements boursiers? » Contacté, l'élu orléanais d'opposition a le sentiment, qu'en l'occurrence, ont été signés « des chèques en blanc » et « l'argent public dilapidé ». Pour autant, le sénateur n'en démord pas.

Au début des années 1990, Jean-Pierre Sueur était député-maire d'Orléans. Il se souvient de ses voyages au Pays du soleil levant, en compagnie de Kleber Malécot, président du conseil général en ce temps-là. Le but de ces escapades à Tokyo? Rencontrer le « patron mondial » d'Hitachi, Katsushige Mita, et le « convaincre » de choisir Ardon, au détriment de ses nombreux concurrents.

### « Aucun regret »

Pour remporter la mise, des investissements ont été nécessaires (81 millions de Fr au global aux-

quels il manquait 21 millions de Fr). Ces frais ont été engagés au profit de la zone d'activités de Limère. qui accueille encore nombre d'entreprises, dont Ikea; pas d'Hitachi, martèlent la plupart des élus, de droite comme de gauche. Ils en veulent d'ailleurs pour preuve qu'Hitachi a « acheté au prix du marché » (30 millions de Fr) le terrain sur lequel elle s'est installée. Sans oublier sa contribution par la voie de l'impôt, 65.000 € pour l'Agglo et 30.000 pour Ardon, « et ce, tous les ans », se félicite Charles-Éric Lemaignen.

Viabiliser un terrain, réaliser de la voirie... « Une subvention comme une autre », au regard de Philippe Asselin, « défenseur de la cause des contribuables », qui reconnaît qu'après tant d'années « aucune action au pénal ne peut être envisagée ».

Non, la majorité des politiques locaux « n'ont aucun regret ». Il n'en reste pas moins que 25 ans plus tard, Hitachi fait une croix sur Ardon. « Dans tout investissement, il y a une part de risque », conclut Hugues Saury. ■

\* La Région remet en cause ses montants sans plus de détails.

# MÉCÉNAT

#### HITACHI Zone d'ombre

Le président mondial d'Hitachi, Katsushige Mita, « amateur de fleurs », n'a pas hésité (sur demande du président du conseil régional Maurice Dousset, en 1990) à participer à la création du Conservatoire international des parcs et jardins et du paysage, auquel est asso-cié le festival de Chaumont-sur-Loire (Indre-et-Loire). Début des années 1990 : Hitachi fait un don de 10 millions de francs. Le 22 février 2000, la chambre régionale des comptes évoque « la création de compte spécifi-que » ouvert par le président de l'association des

parcs et jardins. Il est aussi question de trois versements (2, 3 et 5 millions) « déposés au Trésor public » qui, par la suite, ont été « placés en Sicav de trésorerie » pour être *in fine* « virés le 17 mai 1993 au compte du conservatoire ». Compte gratifié, au passage, « d'une plus-value de 1,9 million de francs » avant imposition.

Et la Chambre régionale des comptes de conclure : « L'examen des comptes du conservatoire démontre que la majeure partie des fonds en cause n'a pas été utilisée pour contri-buer immédiatement à des investissements mais a permis d'apporter une facilité de trésorerie au démarrage de l'association. » ■

# Des politiques mobilisés mais impuissants ?

Il y a quelques semaines, la direction d'Hitachi a reçu plusieurs élus loirétains\* dans la plus grande confidentialité. Peuvent-ils sauver Hitachi, à Ardon? Rien n'est moins sûr.

« La décision est irrévocable. » D'entrée, la multinationale pose le débat. Hitachi n'a plus besoin de son site ardonnais où étaient fabriqués des disques durs. Fini les espaces de stockage, la tendance est au « cloud » (les données sont conservées directement sur la Toile, via Data center). Cette évolution technologique, les élus la comprennent. Mais Hugues Saury « aurait aimé » qu'Hitachi les informe plus tôt de ses intentions. « Nous aurions pu discuter et trouver des solutions pour conserver le site d'Ardon », souligne le président du Département.

#### L'Ile-de-France préférée au Loiret

Hitachi a, en effet, investi en Ile-de-France, misant sur la diversification. Pourquoi ne pas avoir pensé à Ardon où la multinationale laisse 50 hectares de locaux vides? Pour convaincre Hitachi de rester, les élus emploieront toutes leurs forces.

Pourtant les choses semblent déjà jouées :



# Des entreprises condamnées

Le 2 septembre 2000, la Cour européenne de justice condamne Scott Paper et Kimberly Clark à rembourser les aides (sous forme de prix préférentiel de vente du terrain, entre autres) que la ville d'Orléans et le conseil général leur avaient accordées (12,3 millions d'euros). La raison ? Ne pas avoir tenu la promesse de créer 1.500 emplois (seuls 250 ont effectivement vu le jour). Autre exemple, la chocolaterie Cantalou, alors basée à Châteauneuf-sur-Loire. En août 2009, le tribunal administratif d'Orléans condamne la société à rembourser au Département et à la ville de Châteauneufsur-Loire une partie des aides publiques reçues en 1990, 6 millions de Fr soit environ 900.000 €. Philippe Asselin, à l'origine de cette procédure judiciaire, se souvient avoir gagné « avec beaucoup de mal » et regrette que « le tribunal administratif ait minoré la somme à rembourser » : 114.337 € pour le Département et 112.944 € à Châteauneuf, d'après nos archives. Pour rappel, ces entreprises ont fini par fermer leur portes.

« Quand une entreprise a pris une décision, il n'y a pas grand-chose à faire », affirment certains en off. D'autant qu'aucune aide ne devrait venir de l'Élysée, malgré ces lettres remises à François Hollande, lors de sa visite dans le Loiret, le 1er septembre dernier. L'une porte la signature de Jean-Pierre Sueur. L'autre d'Hugues Saury. Ce dernier confirme n'avoir encore aucun retour. Et pour cause.

La Rep' a contacté l'Élysée, le 8 septembre, à ce propos. Le mardi 13 septembre, toujours pas de nouvelle. La Rep' insiste et finit par s'entretenir avec un membre de la communication présidentielle : « Nous avons transmis le dossier a Bercy. » Echange avec une proche de Michel Sapin, ministre de l'Économie et des Finance, « nous avons transmis le dossier à Christophe Sirugue, secrétaire d'État à l'Industrie. Impossible d'après sa chargée de communication de réunir des infos dans un laps de temps si court... La sauvegarde d'Hitachi paraît mal engagée en pleine tourmente Alstom.

\* François Bonneau, président PS de la Région, Hugues Saury, président LR du Département, Charles-Éric Lemaignen, président LR de l'AgglO, Jean-Pierre Sueur, sénateur PS.

## **QUEL CONTRÔLE?**

### **AUDIT**

**RAPPORT** sur les aides publiques aux entreprises. Dans un document de janvier 2007, marqué du générales des Finances, des Affaires sociales et de l'Administration, est indiqué que « le contrôle (de ces aides) reste limité et lacunaire, même si certains cas spectaculaires d'entreprises délocalisant une fois l'aide reçue ont conduit à le renforcer ». Y est aussi précisé que « plusieurs observations conduisent à s'interroger sérieusement sur l'efficacité des aides publiques ».

### **LOI NOTRE**

LE CONSEIL RÉGIONAL est désormais la collectivité compétente, sans oublier les intercommunalités, en matière d'attribution des aides publiques. L'attribution d'une aide « fait l'objet d'un contrat entre la collectivité et l'entreprise ». Celui-ci « précise les obligatio qui incombent à la société bénéficiaire et « les conditions de remboursement de l'aide si elle ne les remplit pas explique-t-on du côté de l'exécutif régional. L'entreprise doit remplir ses objectifs au bout de 3 ans, avec une prolongation possible de 5 ans « pour le maintien des emplois. Après les 8 ans, l'entreprise est "libérée" ». En résumé, « tous les contrats font l'objet d'un contrôle ». En cas de non-respect l'entreprise se verra adresser une « demande de remboursement ». « Dans d'autres situations liées à des difficultés passagères de l'entreprise, les conditions de remboursement peuvent être aménagées ».